



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **24 JUIN 2024**

Délibération n° **DEL-2024-0238**

Objet : Dispositif « Sylv'ACCTES, Des forêts pour demain » -
Participation au fonds d'investissement

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 50
Pouvoirs : 13
Absents : 0
Excusés : 24
Pour : 63
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

02 JUL. 2024

et publié le

02 JUL. 2024

Secrétaire de séance :
Roger COHARD

Le lundi 24 juin 2024 à 19 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 18 juin 2024.

Présents : Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Jean-Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU

Pouvoirs : Coralie BOURDELAIN à Anne-Françoise BESSON, Karim CHAMON à Régine MILLET, Agnès DUPON à Olivier ROZIAU, Michèle FLAMAND à Dominique BONNET, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Mylène JACQUIN à Martine KOHLY, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Guillaume RACCURT à Claudine GELLENS, Franck SOMME à Martine VENTURINI, Youcef TABET à Nelly GADEL, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les délibérations communautaires n° DEL-2020-0272 du 12 octobre 2020, n° DEL-2021-0106 du 29 mars 2021, n° DEL-2022-207 du 27 juin 2022, n° DEL-2023-0149 du 15 mai 2023 relatives à l'adhésion à l'outil de financement Sylv'ACCTES et à l'abondement du fonds d'investissement,

Vu la délibération communautaire n° DEL-2023-0148 du 15 mai 2023 relative à l'approbation des plans d'action triennaux de la politique agricole alimentaire et forestière pour la période 2023-2026,

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa politique forestière, Le Grésivaudan mène des actions en faveur d'une gestion forestière durable et vertueuse.

Le Grésivaudan est engagé en ce sens, depuis 2020, aux côtés de l'association « Sylv'ACCTES, Des forêts pour demain ».

Sylv'ACCTES est un dispositif de financement de travaux forestiers et de plantations d'essences adaptées en complément de la régénération naturelle de la forêt.

Les travaux financés doivent s'inscrire dans des itinéraires permettant une meilleure résilience des peuplements face aux impacts du changement climatique, la séquestration de carbone, la biodiversité et la production de bois de qualité. Ces itinéraires sont définis par massif, par les acteurs forestiers locaux et validés par un conseil scientifique et technique au niveau régional. Ils sont validés pour une durée de 3 ans. Concernant le massif de la Chartreuse, le programme est en cours. Pour Belledonne, il est renouvelé cette année 2024.

Sur le territoire du Grésivaudan, ce sont 18 chantiers réalisés sur les trois dernières années, représentant 90 ha pour un montant total de travaux de 184 000 € HT et une aide Sylv'ACCTES d'un montant de 80 000 €.

Les fonds de l'association sont constitués grâce à du mécénat d'entreprises et à des financements de collectivités.

Plusieurs entreprises contribuent, aux côtés du Grésivaudan, au fonds d'investissement pour les massifs de Belledonne et de Chartreuse, notamment la fondation Petzl, Soitec, ECM Technologies, la Fondation Caterpillar, Chartreuse Diffusion.

Monsieur le Président propose de conforter l'engagement du Grésivaudan dans cette démarche en :

- Renouvelant l'adhésion à l'association Sylv'ACCTES qui s'élève à 8 000 €. Cette adhésion sera effective du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 (l'année 2024 étant déjà en grande partie couverte par l'adhésion prise en 2023). Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024 - budget principal - — chapitre 11 – article 6281- code gestionnaire FORET - analytique FORETRESS ;
- Abondant le fonds d'investissement à hauteur de 25 000 € pour le financement de travaux forestiers sur les massifs de Belledonne et de Chartreuse.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2024 — article 20422 -code gestionnaire FORET – analytique FORETRESS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'abonder le fonds d'investissement de Sylv'ACCTES d'un montant de 25 000€ permettant le financement de travaux forestiers suivant le cahier des charges de l'association, sur les massifs de Belledonne et de Chartreuse,
- De l'autoriser à signer tout acte afférent à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **24 JUIN 2024**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

